

Politique et justice dans un style déconstructif

Egid E. Berns

Savoir si un concept spécifiquement politique peut être introduit dans une pensée de style déconstructif est loin d'être clair. Ce n'est pas un hasard si Derrida utilise peu ou pas le terme »politique«, seul, dans ses écrits. Si ce terme apparaît, c'est toujours en association avec celui d'»éthique« ou dans des expressions comme »quasi politique«¹ ou »politiques de l'amitié«². Il semble que le terme »politique« n'apparaît comme tel que depuis 1993 avec la publication de *Spectres de Marx*. Ce qui fait ici obstacle est le concept même de »différance«:

»Nous touchons ici au point de la plus grande obscurité, à l'énigme même de la différence, à ce qui en divise justement le concept par un étrange partage. Il ne faut pas se hâter de décider. Comment penser à la fois la différence comme détour économique qui, dans l'élément du même, vise toujours à retrouver le plaisir ou la présence différée par calcul (conscient ou inconscient) et d'autre part la différence comme rapport à la présence impossible, comme dépense sans réserve, comme perte irréparable de la présence, usure irréversible de l'énergie, voire comme pulsion de la mort et rapport au tout-autre interrompant en apparence toute économie? Il est évident – c'est l'évidence même – qu'on ne peut penser ensemble l'économique et le non-économique, le même et le tout-autre.«³

Différance relie donc deux différences qui ne peuvent l'être. La première est le mouvement circulaire qui clôture. Sa figure paradigmatique est le détour économique du retour à la maison. La seconde est la relation à l'extériorité, y compris, comme nous le verrons encore, à l'extériorité de l'autre mettant en jeu une notion de justice. Une pensée de style déconstructif n'a donc pas à choisir une des deux différences ou à subordonner l'une à l'autre mais à tenir tête aux deux à la fois. La logique de l'itérabilité ou de l'indécidabilité a à penser les deux simultanément. En le faisant on pense, cela dit d'une manière très crue, trop crue même, l'économie et l'éthique ensemble. Ici le moment politique a disparu et n'a pas de place.

¹ J. Derrida, *L'autre cap*, Paris, 1991, p. 42. Derrida emprunte ce terme à P. Valéry.

² C'est le titre du livre publié à Paris en 1994.

³ J. Derrida, *Marges de la philosophie*, Paris, 1972, p. 20.

Cependant cette conclusion n'est peut-être pas nécessaire, car elle repose sur une définition préconçue de l'économie et de la politique. Ici le problème subjacent est que les vieilles distinctions aristotéliennes entre économie et politique, *poiësis et praxis*, privé et public, intérêt particulier et bien commun ainsi que ce qui est devenu avec Hegel la relation dialectique entre société civile et état, particularité et universalité, font obstacle. La mise en question de ces oppositions me semble être la condition de toute pensée politique de style déconstructif. Elle produira peut-être le déplacement de leurs délimitations et l'impossibilité de leurs relèves dialectiques. Si cela peut être effectivement produit, la politique, ou plutôt le politique, ne sera toujours que le moment antagoniste, dans la figure de la circularité clôturante de la différence économique qui domine la déconstruction. Moment sans doute primordial, car trace de l'impossibilité de cette clôture et donc ressort de l'itérabilité et de l'indécidabilité de celle-ci, mais néanmoins toujours déjà moment de cette clôture et à ce titre déconstructible. C'est seulement pour autant que le politique est relié à l'autre différence, celle de la relation à l'extériorité comme son moment indéconstructible et dont il est la trace dans la clôture économique, qu'il est pensé dans un style déconstructif. Ceci implique une référence à la loi, la responsabilité ou la justice. Pour cette raison Derrida relie souvent les termes de politique et d'éthique et introduit les expressions comme «quasi politique» et «politiques de l'amitié». Car le politique comme tel reste relié avec le pouvoir comme l'articulation clôturante de l'indécidabilité sociale. Mais c'est justement à cause de cette indécidabilité, qui est le niveau d'analyse déconstructive tenant tête aux deux différences à la fois, que cette articulation déconstructible est toujours hantée par la justice.

Si ce cadre pour une confrontation dans un style déconstructif entre politique et justice est adéquat, deux points doivent être examinés. D'abord l'usage de la notion du politique dans une pensée de style déconstructif; ensuite la relation de cette notion avec la normativité. Ce deuxième point concerne le statut de la décision politique. Pour bien faire ressortir l'articulation de ces deux points, il peut être intéressant de comparer le travail de Derrida à celui d'Ernesto Laclau en cette matière. Le concept central chez Laclau est celui d'hégémonie. Derrida lui-même y fait référence dans une note de *Spectres de Marx*⁴: «Sur une nouvelle mise en oeuvre, dans un style »déconstructif« du concept d'hégémonie, je renvoie aux travaux d'Ernesto Laclau». Bien que Derrida dise dans le contexte de cette note que l'hégémonie organise toujours une répression, il y ajoute qu'elle confirme aussi une hantise. La notion d'hégémonie et celle de répression qu'elle implique, suivent donc ici la logique spectrale, exposée dans *Spectres de Marx*. Cette logique n'implique pas »que la frontière entre le fantôme et l'effectivité devrait être franchie (...) par une réalisation, c'est-à-

⁴ O. c., p. 69.

dire par une révolution⁵. Derrida ici n'utilise donc pas la notion d'hégémonie comme un autre mot pour répression qui peut être relevée et que Laclau recuse. Au contraire elle concerne une répression qui reste saisie par la logique spectrale du supplément. Il y a donc tout lieu de penser que le concept d'hégémonie tel qu'il est mis en oeuvre dans les travaux de Laclau s'accorde au style déconstructif. Or ce concept exprime le politique comme tel. Si le cadre que nous avons esquissé dans cette introduction est correct, ce concept d'hégémonie, pour autant qu'il soit accordé au style déconstructif, ne peut être que débordé par la question de la justice.

1. Hégémonie et déconstruction

Quand il indique son point de départ, Laclau invoque explicitement Derrida en disant qu'un »dehors constitutif est inhérent à toute relation antagoniste⁶. Par cette expression »dehors constitutif«, Laclau vise à résumer ce qui apparaît chez Derrida au titre de supplément, de remarque, de trace etc⁷. Il résulte de ce point de départ que les relations sociales »ne peuvent plus être fixées a priori dans une théorie générale de l'histoire, mais (...) deviennent contingentes et basées sur le pouvoir⁸. Dès que le social est caractérisé par un manque constitutif de complétude, »la nature antagoniste des alternatives ne peut être résolue qu'à travers des relations de pouvoir⁹. Et »si la décision en est une, entre indécidables structurels, prendre une décision ne peut signifier que réprimer les alternatives possibles qui ne sont pas mises en oeuvre¹⁰, mais dont la puissance réprimée reste menaçante. »La marque de la contingence dans la décision, voilà ce qu'est le pouvoir¹¹. »Aussi le politique est une catégorie ontologique: il y a politique parce qu'il y a dislocation [ou indécidabilité] du social¹². Sans le politique ainsi défini la société ne tiendrait pas debout. L'hégémonie maintient les mouvements de dispersion et de rassemblement dans un ensemble plus ou moins stable.

Il est important de noter que cette conception du social implique sa nature discursive parce que tous ses éléments sont exclusivement relationnels. Ils renvoient toujours les uns aux autres à l'intérieur de la clôture d'un système donné. Cependant, »avancer la nature discursive du social est montrer que la

⁵ O. c., p. 71.

⁶ E. Laclau, *New Reflections on the Revolution of our Time*, London-New York, 1990, p. 9 et note 5, p. 84.

⁷ C. Mouffe, *Le politique et ses enjeux: Pour une démocratie plurielle*, Paris, 1994, p. 13.

⁸ O. c., p. 7.

⁹ O. c., p. 35.

¹⁰ O. c., p. 30.

¹¹ O. c., p. 60.

¹² O. c., p. 61.

nature purement différentielle (non-positive) des identités n'est pas une caractéristique du langagier dans un sens étroit, mais le principe véritable inclus dans la constitution de toute identité sociale¹³. Ce principe général permet de comprendre l'hégémonisation selon une logique spécifique basée sur la métaphoricité et métonymicité fondamentale de tout système discursif et dont Laclau donne des exemples en analysant les mythes, l'imaginaire social, le sujet etc.. De ce fait, l'hégémonie peut être définie comme l'implémentation d'un signifiant vide en tant que signifiant du manque de complétude. Un signifiant vide renvoie aux limites ou à la clôture que chaque système de signification implique comme une condition de sa possibilité: «Seulement si les signifiants se vident de leur attachement aux signifiants particuliers et assument leur rôle à représenter l'être pur du système – ou plutôt le système de l'être pur – une telle signification est possible»¹⁴. La possibilité d'un tel signifiant vide est donc requis par la systématité du système. Il ne peut toutefois être signifié qu'avec les moyens de ce système, donc à l'intérieur de ce système et par conséquent sans signifier ces limites ou cette clôture. Bienque présupposé, l'être représenté à travers le signifiant vide est constitutivement inaccessible et inadéquat. «Hégémoniser quelque chose est exactement la mise en oeuvre de cette fonction d'implémentation»¹⁵.

Dans sa préface, intitulée «Scribble», à l'édition française de *l'Essai sur les hiéroglyphes* de Warburton¹⁶, Derrida donne l'esquisse d'une théorie du pouvoir proche de la théorie du social de Laclau. Dans cette préface, le point de départ est l'écriture. Mais Derrida utilise cette notion pour des raisons stratégiques et les caractéristiques d'itérabilité propre à l'écriture peuvent être généralisées à «la totalité de l'»expérience« en tant qu[e celle-ci] ne se sépare pas de ce champ de la marque»¹⁷, ou, dans la terminologie de Laclau, de ce champ de la discursivité. Le pouvoir ne survient pas par rapport à ce champ mais est lié au caractère différentiel de ce champ, dans sa possibilité même. Chaque marque est un supplément par rapport à ce à quoi elle réfère. Elle est un substitut, de l'extérieur, de ce qui a, de l'intérieur, un manque constitutif de présence. Ceci ouvre la métaphoricité et la métonymicité, propres à la marque, à une historicité et à des contraintes économiques et techniques à travers lesquelles les relations signifiantes deviennent indécidables, arbitraires et exposées à l'usure. Ces relations ne peuvent être résolues que par pouvoir, la science venant par-dessus le marché servir ce mouvement de la marque au lieu d'être servi par

¹³ O. c., p. 207.

¹⁴ E. Laclau, Why do Empty Signifiers Matter to Politics? In: J. Weeks (ed.), *The lesser Evil and the greater Good. The Theory and Politics of social Diversity*, London, 1994, p. 171.

¹⁵ O. c., p. 176.

¹⁶ Paris, 1978.

¹⁷ Signature contexte événement, in: J. Derrida, *Marges de la Philosophie*, Paris, 1972, p. 378 et aussi p. 392.

lui¹⁸. Dans cette approche, le pouvoir est lié au champ différentiel de l'expérience comme un supplément: il ne peut pas être évité mais est néanmoins extérieur. Il est un «accident non accidentel»¹⁹, quelque chose «qui arrive si cela arrive, autrement dit [un] événement»²⁰ ou une décision.

2. La décision

On peut conclure, de ce qui précède, que Laclau et Derrida ont beaucoup en commun, en particulier leur logique de la différence et leur insistance sur la décision comme ultime instance de la solution de l'indécidable. Aussi le concept d'hégémonie peut-il contribuer à étoffer la pensée politique dans un style déconstructif. Mais il reste une difficulté: comment une même conception d'un dehors constitutif conduit-elle Laclau à une ontologie politique dont la décision est l'ultime instance sans aucune passivité et Derrida à une la pensée de la décision politique qui reste toujours liée à une éthique ou du moins à une passivité? En d'autres mots: pourquoi les décisions sous condition d'indécidabilité sont-elles dans un cas sans appel et dans un autre matière à responsabilité?

La position de Laclau semble évidente: quand nous sommes dans une situation d'indécidabilité, les décisions ne peuvent par définition pas être prises conformément à quelque règle que ce soit. Elles sont seulement aux prises avec des rapports de forces. Elles ne peuvent prendre en considération que le contexte – contingent et fini, avec l'inégalité de pouvoir qui lui est inhérent – dans lequel les décisions doivent être prises et argumentées. Nous nous trouvons en face d'un pur décisionisme ontologique.

Mais dans un style déconstructif, l'indécidabilité n'implique pas un décisionisme. Au contraire, une analyse plus approfondie de l'indécidabilité – cela même donc qui débouchait sur le concept d'hégémonie, du politique et de l'événementialité de la décision – nous conduit «devant la loi»²¹.

Derrida et Laclau sont d'accord sur ce que ce dernier appelle «le dehors constitutif». Laclau insiste, comme je l'ai déjà indiqué, sur le fait que l'«être ou la systématité du système, qui est représenté à travers le signifiant vide, n'est pas un être qui n'a pas été *actuellement* réalisé, mais qui est constitutivement inaccessible»²². Nous sommes toujours en face d'un manque ou d'un dehors constitutif. Selon Derrida ce point inaccessible conduit «devant»

¹⁸ Voir: J. Derrida, *Scribble*, o. c., p.36.

¹⁹ O. c., p. 24.

²⁰ O. c., p. 28.

²¹ Titre d'un article de J. Derrida, publié dans *Philosophy and Literature*, Cambridge, 1984.

²² E. Laclau, *Why do Empty Signifiers Matter to Politics*, o. c., p. 171.

la loi. Je dis bien »devant« la loi. Non pas »dans« la loi. Nous ne parlons pas ici d'un contenu quel qu'il soit, de la loi. Nous parlons de ce qui précède toute loi, qu'elle soit morale, juridique, politique. Pour cette raison, Derrida préfère parler de »la loi des lois«. Aussi, être »devant« la loi »ne signifie pas qu'elle interdit mais qu'elle est elle-même interdite, un lieu interdit²³. La loi n'est donc pas une contrainte impérative. Elle signifie que l'inaccessibilité d'un lieu est liée à toute possibilité de sens: »L'origine de la différance, voilà ce qu'il *ne faut pas* et ne se peut pas approcher, se présenter, se représenter et surtout pénétrer. Voilà la loi de la loi, le procès d'une loi au sujet de laquelle on ne peut jamais dire »la voilà«, ici ou là. Et elle n'est ni naturelle ni institutionnelle. On n'y arrive et au fond de son avoir-lieu originel et propre, elle n'arrive jamais²⁴.

Il faut cependant préciser deux points – concernant le *double bind* et la singularité –, afin de comprendre pourquoi le rapport à l'inaccessible a nom de loi. Il ne s'agit pas ici d'une nouvelle transcendance. L'»être pur du système« est inaccessible bien qu'il soit une condition du système. La réalité, s'il y a quelque chose de tel, n'est pas de l'ordre de la présence. Elle contient un pli, une place vide, une dislocation, une différance afin d'être présente et ce pli est absolument inaccessible. Il entretient vis-à-vis du système un rapport sans-rapport²⁵. Il ouvre l'espace d'une décision possible, d'un événement. En fixant un contenu au signifiant vide, la décision a toujours déjà emprunté à la rationalité du système. En ce sens le pli a un rapport. En même temps cependant et à cause de cet emprunt, la décision n'a pas accès à l'être pur du système. En ce sens le pli est un sans-rapport. La différance est les deux à la fois comme je le disais dans mon introduction. Elle est simultanément économique et non-économique, relation de ce qui est séparé. Elle est *double bind*. La loi n'est pas inaccessible comme telle mais l'inaccessible qui *doit* être atteint, déterminé, décidé *hinc et nunc*.

Jusqu'à maintenant, j'ai utilisé, *for the sake of the argument*, exclusivement l'expression »dehors constitutif«. Autrement dit, je me suis limité à la notion de l'»altérité« et j'ai évité d'utiliser la notion de l'»autre«. Derrida fait usage des deux et sa formulation de la loi le requiert, bien que dans un sens très spécifique. Une situation d'indécidabilité est un *double bind*: il faut décider à *cause* de l'inaccessible. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas en dernière instance une règle disponible et qu'il faut précisément une décision. Mais aucune décision ne peut éviter d'emprunter à la rationalité du système. Il *faut* décider, mais on ne peut décider que ceci ou cela. L'inaccessible, le dehors constitutif, est par conséquent ce qui résiste à cette clôturation de la raison,

²³ J. Derrida, *Devant la loi*, o. c., p. 183.

²⁴ O. c., p. 184.

autrement dit une singularité. Celle-ci est par conséquent ce qui excède toute rationalité, voire toute phénoménalité, même celle de l'humanité. La singularité est seulement ce-qui-résiste-à-la-systématicité-à-travers-la-systématicité. Cette résistance peut-elle être nommée un appel à la justice pour autant que la justice prêche justement attention à la singularité du cas à travers l'universalité du droit? La singularité est alors ce qui échappe à toute calculation tout en appelant à la calculation, rendant celle-ci sans fin, responsable devant un avenir toujours ajourné. En cela la justice est appelée par Derrida »messianique«²⁵. Il faut comprendre cette qualification en opposition avec »messianisme«, car non seulement aucun droit ne peut accomplir la justice, mais, surtout, celle-ci oblige au droit tout en lui résistant. Les deux faces, irréductibles l'une à l'autre, de la différance restent liées dans sa logique de l'itérabilité.

Dans une situation d'indécidabilité, seule une décision peut apporter une solution. Mais le statut d'une telle décision ne peut être décisionniste. Une décision emprunte toujours au système et est de ce fait clôturante. C'est en cela qu'elle est politique. Mais cette décision sous condition d'indécidabilité implique plus. Il y a à décider à cause d'un dehors constitutif. A cause de cela une décision comme telle est, qu'elle a à atteindre ce qu'elle ne peut pas atteindre. Pour cette raison le politique est toujours déconstructible. Déconstructible au nom de quelque chose d'indéconstructible que j'ai appelé, suivant Derrida, justice et auquel je faisais référence dans mon introduction comme le »quasi politique«, parce qu'il est quelque chose d'inscrit dans le politique tout en l'excédant.

²⁵ Voir o. c., p. 202. Il est à noter que Laclau rejette explicitement la possibilité d'une relation sans relation. Faisant référence au modèle discursif qu'il utilise, il conclut: »si les identités peuvent être dites exclusivement relationnelles, alors toute relation doit être par définition interne. Le concept d'une »relation externe« m'est toujours apparu inconsistant. En effet, c'est précisément de cela dont parle la conception saussurienne de la langue: affirmant que les identités linguistiques sont exclusivement relationnelles« (*New Reflections on the Revolution of Our Time*, p. 207). Malgré l'insistance de Laclau sur la constitutivité d'un dehors, la valeur (ontologique, logocentrique?) de la »consistance« semble ici faire barrage.

²⁶ J. Derrida, *Spectres de Marx*, Paris, 1993, p. 102.

